

**COMMUNE DE MARCONNE**  
**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 7 avril 2022.

Etaient présents tous les membres en exercice, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

**Compte de gestion et compte administratif 2021**

Lors du vote du Compte Administratif	
Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes	Contre : 0      Pour : 12

**COMMUNE de MARCONNE**  
**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du Compte de Gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes	Contre : 0      Pour : 13

Date de la Convocation : 07/04/2022  
Séance du 13 avril 2021 à 20 heures 00

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick HERBIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Claude FILLION après s'être fait présenter le Budget Primitif et les déclarations modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	419 816,36 €	0,00 €	326 920 85 €	0,00 €	746 737,21 €
Part affectée à Investiss.					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	652 211,07 €	767 448,79 €	210 003,57 €	120 084,19 €	862 214,64 €	887 512,98 €
Totaux	652 211,07 €	1 187 265,15 €	210 003,57 €	446 985,04 €	862 214,64 €	1 634 250,19 €
Résultat de clôture		535 054,08 €		236 981,47 €		772 035,55 €
	Besoin de financement		236 981,47 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		236 981,47 €			

**DELIBERATION**  
**N° 2022-3-01**

2° Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

535 054,08 €	au compte 1086 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Vote des taux des taxes communales 2022**

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour l'année 2022 et du produit fiscal attendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter, pour 2022, les taux suivants :

- Taxes foncière (bâti) : 34.09
- Taxe foncière (non bâti) : 34.54.

**Budget primitif 2022**

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2022 comme suit :

- Section fonctionnement : 1 203 249.08
- Section investissement : 614 980.47

**Adhésion de la Communauté de communes des 7 Vallées au Syndicat mixte Hauts de France Mobilités**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de donner un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes des 7 vallées au syndicat mixte Hauts de France Mobilités.

**Vente d'un terrain rue du Presbytère**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de vendre le terrain, rue du Presbytère à MARCONNE, section AK, parcelles 199 et 202, d'une surface totale de 1 293 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 000 €, à Monsieur Frédéric LOURME,
- Dit que les frais sont à la charge de l'acquéreur,
- Désigne Maître DEHEUL, notaire à HESDIN, pour la vente de cet ensemble
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette vente et tout document s'y rapportant.

**Intégration de la commune dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire**

Le Conseil municipal décide :

- D'acter la volonté de la commune d'intégrer le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire,
- De participer aux réflexions sur les motivations de l'intégration de la commune à l'ORT, sur l'élaboration du plan d'actions, et sur la délimitation du(es) secteur(s) d'intervention.
- De désigner les membres suivant du conseil municipal pour participer au groupe de travail :
  - Jean-Claude FILLION,
  - Patrick HERBIN,
  - Thierry LEMAIRE,
  - Isabelle TIRMARCHE,
  - Serge ROYER,
  - Fabienne GREVET (suppléante)

**Demande d'aide auprès de la Région Hauts-de-France**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'ont été inscrits au budget de la commune des crédits en vue de l'installation d'un équipement numérique de vidéoprotection pour la sécurité des habitants.

Douze caméras sont prévues sur le territoire de la commune pour un montant de 17 000 € HT. Une demande d'autorisation a été déposée auprès de Monsieur le Préfet du Pas de Calais. Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France pour une subvention pour l'installation de cet équipement.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION




la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE

